

République française

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNE DE REMAUVILLE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le jeudi 1er octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de REMAUVILLE, légalement convoqué, s'est réuni en salle Pierre NIVARD, sous la présidence de Madame Catherine PÉNIFAURE, Maire.

Date de la convocation : samedi 26 septembre 2020.

<i>CONSEILLERS EN EXERCICE : 11</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents</i>	<i>Absents excusés</i>	<i>POUVOIR À</i>
Catherine PÉNIFAURE	x			
Carole LOVERGNE	x			
Jean-Sébastien DEPAUW	x			
Michèle BANNERY	x			
Léone BOUVARD	x			
Cyril COURBE	x			
Lisiane DAGUET			x	Pouvoir à Mme PÉNIFAURE
Marc-Antoine D'HALLUIN			x	Pouvoir à Mme BOUVARD
Frédéric FROT	x			
Amandine LE FLAHEC	x			
Stéphane MARTIGNON	x			
TOTAL	09		02	

NOMBRE DE VOTANTS : 11

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amandine LE FLAHEC.

OBJET :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 juillet 2020

Après avoir pris connaissance du compte-rendu du 23 juillet 2020 et,
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APPROUVE à l'unanimité**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET :

Suppression d'un poste d'adjoint technique de 17 heures 30 minutes, hebdomadaires

Madame le Maire indique préalablement qu'il s'agit d'une procédure indiquée par le centre de gestion.

Monsieur Depauw demande pourquoi le poste doit être supprimé et pourquoi ne pas simplement faire une évolution du poste à 28 heures. Madame le Maire indique que c'est une formalité administrative et Madame Lovergne ajoute également que cette suppression de poste a fait l'objet de la validation du centre de gestion.

Monsieur Depauw demande si l'ancienneté de l'agente est prise en compte malgré cette suppression de poste. Madame le Maire répond qu'elle conserve son ancienneté et confirme sa participation au stage d'intégration.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APPROUVE à l'unanimité**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET :

Création d'un poste d'adjoint technique de 28 heures hebdomadaires

Monsieur Depauw demande quand est-ce que l'agente va être titularisée ?

Madame le Maire répond que l'agente a effectué son stage d'intégration et que l'attestation de formation a bien été reçue. Madame le Maire ajoute que l'agente peut donc être titularisée dès à présent.

Monsieur Depauw demande si la titularisation va être à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal. Mme le Maire répond que ce sujet sera évoqué lors des « questions diverses ».

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APPROUVE à l'unanimité**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET :

Annulation des arrêtés de délégations du maire aux adjoints

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a refusé les arrêtés de délégations du Maire aux adjoints, car il n'y a pas d'ordre de priorité pour les signatures d'actes, entre la 1^{ère} adjointe et le 2^{ème} adjoint.

OBJET :

Nouvelles délégations de fonction des adjoints

Madame le Maire indique que de nouveaux arrêtés de délégations seront pris en précisant l'ordre de priorité pour ce qui concerne les délégations identiques attribuées aux adjoints.

Monsieur COURBE demande si des délégations supplémentaires peuvent être données.

Madame le Maire répond qu'il est possible de donner, par arrêté, des délégations supplémentaires aux adjoints comme aux conseillers.

OBJET :

Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire informe que la Préfecture a communiqué la liste des administrés retenus pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

OBJET :

Informations et questions diverses

- Madame le Maire propose la candidature d'une personne, en CCD en remplacement de la secrétaire actuellement en arrêt de travail. Madame le Maire ajoute que la durée de travail hebdomadaire reste à définir et que la prise de poste se fera au plus vite.

- Madame le Maire indique que la secrétaire d'une commune voisine assure le dépannage ponctuel du secrétariat de Remauville.

- Madame LE FLAHEC fait remarquer que lors du dernier Conseil Municipal les corrections apportées par ses soins alors qu'elle était secrétaire de séance n'ont pas été prises en compte.

Madame le Maire lui indique que la date butoir d'affichage était dépassée, au moment de l'envoi des documents. Madame Le Flahec précise que la notion des délais d'affichage n'avait pas été expliquée clairement et qu'il aurait été souhaitable qu'elle en soit informée en début de séance.

- Madame BOUVARD demande si l'engagement avec la société CESDI (conseil et expertise en sécurité et défense incendie) avait été signé. Madame le Maire indique que le contrat était signé, que l'étude était en cours et qu'il fallait prendre contact avec deux villages voisins pour affiner l'étude sur les voiries communes.

- Monsieur Depauw demande quelle suite donner aux travaux de l'entreprise Rougeot, après les réserves émises par le contrôle du service départemental de l'équipement, pouvant entraîner une baisse des subventions allouées à notre commune.

Madame le Maire indique que les factures ont été réglées en totalité à l'entreprise Rougeot, en raison des délais de facturation et propose à Monsieur Depauw de recontacter lui-même l'entreprise Rougeot, afin de trouver une solution, pour la remise en conformité des travaux effectués.

- Monsieur Frot indique que le panneau de pré-signalisation du stop est tombé en bordure de la route de Préaux. Monsieur Depauw ira sur place, pour le redresser.

- Madame Bannery demande s'il serait possible d'installer un miroir au croisement de la route de Bouchereau et la rue Grande, à Remauville, pour améliorer la visibilité au niveau du carrefour.

Madame le Maire indique que les miroirs sont déconseillés par la Direction départementale des routes du département. Mr Depauw se renseignera, afin de trouver une solution, pour améliorer l'aménagement de ce croisement.

- Monsieur Depauw indique que les bordures de stationnement de la rue Grande, installées par l'entreprise Rougeot, ne sont pas aux normes. Il propose d'installer des bandes réfléchissantes thermocollantes pour améliorer la visibilité des usagers. Monsieur Courbe propose son aide.

- Certains conseillers demandent que soit envisagée la réfection des trottoirs sur l'ensemble de la commune. Madame le Maire précise que la Rue du Cimetière est, elle aussi, à refaire. Ces dépenses n'ont pas été prévues au budget de cette année et le coût étant important, pour de tels travaux, ils doivent être programmés.

- Madame le Maire indique avoir été informée, par la Sous-préfecture, du projet de réaménagement de la salle polyvalente, dite salle des associations et que les travaux doivent être commencés avant la fin de cette année, pour ne pas perdre les subventions accordées à la commune. Madame Lovergne propose de reprendre contact avec le cabinet d'étude, afin de finaliser ce projet.

- Monsieur Depauw demande pour quelle raison certains conseillers ont remplacé, à la sortie d'école, l'agente d'entretien, Madame Hanane Courbe, durant son stage d'intégration. Madame le Maire répond que la 2^{ème} agente ayant posé un congé de longue date, il n'était pas possible de le reporter. Pour toute interrogation ou réclamation, les parents d'élèves peuvent venir en mairie, l'essentiel étant que les enfants ne soient pas laisser sans surveillance.

- Monsieur Depauw réitère sa demande sur le fait que la secrétaire actuellement en arrêt de travail, ne soit pas sollicitée par Madame le Maire. Cette demande est approuvée par l'ensemble du Conseil Municipal.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h50.